

ENGAGEZ-VOUS

Conseil de l'IUT
Lyon 1

MISSION	Le Conseil de l'IUT Lyon 1 administre l'Institut Universitaire de Technologie Lyon 1 et participe activement à sa stratégie académique, scientifique et partenariale. Le Conseil: • Donne son avis sur les programmes de formation (création, évolution, cohérence avec les besoins économiques). • Se prononce sur les orientations de la recherche et du transfert de technologie. • Émet un avis sur les conventions, contrats et partenariats avec d'autres organismes. • Statue sur la création, la suppression ou le regroupement de départements. • Vote le budget de l'Institut et en contrôle l'exécution. • Élit le Directeur de l'IUT et donne son avis sur les nominations internes. • Participe à la définition de la politique générale de l'Institut et aux relations avec le monde professionnel.
COMPOSITION	Le Conseil est composé de 40 membres : • 15 représentants du personnel enseignant, • 5 représentants des personnels BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé), • 15 personnalités extérieures, dont : ○ 5 représentants des organisations syndicales de salariés, ○ 5 représentants des organisations patronales, ○ 1 représentant du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, ○ 1 représentant du Département du Rhône, ○ 1 représentant du Département de l'Ain, ○ 1 représentant de la Mairie de Villeurbanne, ○ 1 représentant de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, • 5 représentants des étudiants.
INCOMPATIBILITE	• Ne pas exercer simultanément une fonction incompatible avec la neutralité universitaire (mandat électif ou fonction décisionnelle pouvant créer un conflit d'intérêts). • Un même représentant ne peut siéger dans plusieurs instances de gouvernance universitaire à titre personnel.
DUREE DU MANDAT	4 ans.
DISPONIBILITE	Le Conseil se réunit 4 à 5 fois par an à l'IUT Lyon 1 (sites de Villeurbanne Doua ou Gratte-Ciel). Chaque séance dure en moyenne 2 à 3 heures .